

Garanties Prévoyance pour les agents territoriaux de l'Hérault

Synthèse des garanties proposées pour les collectivités et établissements publics
VILLE ET CCAS de BEZIERS, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

Contrat collectif à adhésion facultative des agents.
Couverture des risques d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité.
Participation minimale employeur à hauteur de 7€ nets par mois et par agent.

Assureur retenu : COLLECTEAM / GENERALI VIE

La garantie de base :

Vous avez à choisir entre 2 niveaux de garanties de maintien du revenu net de vos agents en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité.

	Taux de cotisation % du revenu brut comprenant : le traitement indiciaire (+ NBI) et le régime indemnitaire
90 %	3,15 %
95 %	3,70 %

Les options :

Adhésion facultative des agents

Décès

Garantie sous forme de capital forfaitaire de 100% du salaire annuel brut

Taux de cotisation

0,30%

Perte de retraite consécutive à une invalidité

Versement sous forme d'une rente viagère (agents CNARCL)

90% : 1,05%

95% : 1,15%

Pour adhérer :

- 1 - Retourner l'intention d'adhésion à votre Centre de Gestion.
- 2 - Solliciter l'avis du CST.
- 3 - Délibérer avant le 30 novembre 2024.